

Une place de choix pour les Marocains du monde



Ph : Laaraki

Quelles sont les nouveautés constitutionnelles concernant les MRE ? Quelle place ont les Marocains du monde dans ce chantier ? Comment les impliquer davantage dans le processus de démocratisation et de réforme que connaît le Maroc ? Quel rôle peuvent-ils jouer dans cette dynamique ? Et comment peuvent-ils mettre en œuvre cette participation politique des MRE ? C'est à ces questions et tant d'autres que le séminaire « Réformes constitutionnelles, immigration et citoyenneté », organisé les 18 et 19 juin à Casablanca par le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) a tenté d'apporter des réponses et d'approfondir la réflexion.

Partant d'une étude comparative sur la place accordée à l'immigration et aux communautés expatriées dans les constitutions des pays d'origine, Driss El Yazami, président du CCME a indiqué que le nouveau projet de Constitution a l'exclusivité d'être le seul au monde qui consacre autant d'articles à l'immigration.

Réformes constitutionnelles et immigration

Une place de choix pour les Marocains du monde



Ph. Laaraki

Suite de la première page

En outre, le nouveau texte a permis, selon lui, plusieurs acquis à la communauté marocaine à l'étranger comme la constitutionnalisation du CCME, l'engagement du Maroc à protéger les droits légitimes des ressortissants marocains à l'étranger conformément au droit international et selon les lois des pays de résidence, l'ouverture sur la question de la double nationalité et la garantie de la participation à la vie politique nationale par le droit de vote. «Donc du point de vue immigration, le nouveau corpus est très avancé. Il ouvre des modalités de participation très nombreuses pour la communauté marocaine et l'appelle à la mise en œuvre des droits et des libertés», a-t-il affirmé.

Même son de cloche du côté de Mohamed Ameer, ministre délégué chargé de la Communauté

marocaine résidant à l'étranger, qui a expliqué que l'un des apports de la nouvelle Constitution est la constitutionnalisation de la question migratoire en insistant sur un certain nombre de principes, à leur tête la responsabilité de l'Etat dans la défense des droits et la dignité des MRE et son rôle dans la préservation de leur identité culturelle.

Le ministre a souligné également le rôle de l'Etat dans le renforcement et le développement de la participation des MRE dans le développement économique et social et la reconnaissance du principe de la citoyenneté complétée pour l'ensemble des Marocains du monde ainsi que la nécessité de les impliquer dans la gestion des institutions nationales. «Je suis très heureux, en tant que ministre chargé des MRE, que l'ensemble des initiatives prises par mon département ou par le gouvernement concernant les MRE rejoignent l'es-

prit de ce texte constitutionnel. Pourtant, la constitutionnalisation de la question migratoire nous impose aujourd'hui le développement et la promotion de toutes nos compétences qui travaillent dans ce secteur », a-t-il noté.

Pour sa part, Driss Lachgar, membre du Bureau politique de l'USFP et ministre chargé des Relations avec le Parlement, a indiqué que la constitutionnalisation de l'immigration a été l'une des revendications de l'USFP présentée à la Commission El Menouni. Dans ce sens, il a expliqué que les MRE jouiront désormais du droit d'être électeurs et éligibles.

M. Lachgar a également confié qu'à la suite du mémorandum de l'USFP, les étrangers résidant au Maroc auront le droit de voter pour l'élection des conseils locaux et régionaux prochainement.

Par ailleurs, il a saisi l'occasion pour rappeler que la question

constitutionnelle a toujours fait partie de l'identité de son parti. «La réforme constitutionnelle et l'USFP sont intimement liés».

M. Lachgar est convaincu qu'en votant oui pour cette Constitution, le Maroc entame sa transition d'une démocratie naissante vers une autre pleine et entière, c'est celle de la monarchie constitutionnelle, a-t-il précisé.

Cependant, il estime que l'urgence aujourd'hui n'est pas seulement de voter positivement cette loi suprême mais sa mise en application.

C'est pourquoi on doit multiplier les efforts pour créer les conditions favorables à sa mise en œuvre».

A ce propos, il a affirmé que sans un champ politique propre et un champ partisan clair, le pari d'une monarchie constitutionnelle paraît risqué, a-t-il conclu.

HASSAN BENTALEB